



Gestion patrimoniale : que révèle l'enquête auprès de la profession ?

L'activité de gestion de patrimoine devient indispensable et incontournable pour les cabinets d'expertise comptable. Elle recouvre une multitude de facettes à la technicité et au développement croissants. Afin de mettre en avant les attentes des cabinets en matière de gestion de patrimoine, le Comité conseil patrimonial du Conseil supérieur, présidé par Arnaud Fougère, a mené, entre le 8 et le 26 avril 2021, une enquête auprès de l'ensemble de la profession. Cette enquête révèle trois grands axes : la formation, les missions et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la gestion de patrimoine. Tour d'horizon des différentes réponses de l'enquête.

PAR **OLGA CONDÉ**, RESPONSABLE EN DROIT FISCAL ET DROIT DES SOCIÉTÉS, INFODOC-EXPERTS

La formation

Avez-vous suivi un parcours de formation en gestion du patrimoine ? Non **82%**

DES BESOINS EN FORMATION...

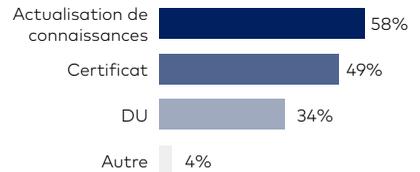
Les attentes en matière de formation sont la principale révélation de cette enquête menée auprès de la profession. En effet, si seuls 18 % des « répondants » disent avoir suivi un parcours de formation en gestion de patrimoine, 83 % se disent prêts à être formés.

Seriez-vous prêt à vous former dans ce domaine ?



Quel type de formation seriez-vous prêt à suivre ?

Plusieurs réponses possibles

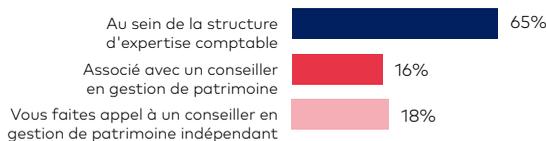


...NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA MISSION

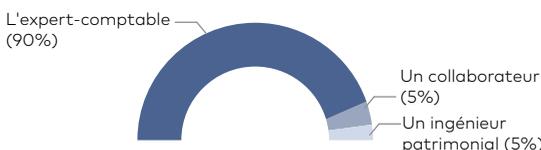
L'enquête montre aussi que les missions de gestion de patrimoine, lorsqu'elles sont proposées, sont principalement réalisées au sein du cabinet. L'expert-comptable se charge de cette mission et gère principalement des missions juridiques. La gestion des sociétés holdings, des schémas en démembrement de propriété ou encore la gestion immobilière sont également des sujets régulièrement traités.

L'organisation de l'activité patrimoniale Les missions

Comment réalisez-vous vos missions de conseil en gestion patrimoniale ?



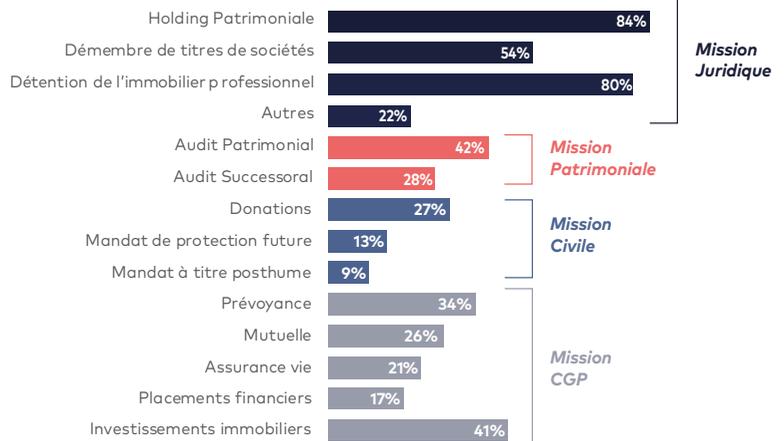
Plus précisément, qui réalise les missions au sein de la structure d'expertise comptable ?



Réalisez-vous des missions de gestion de patrimoine ?

Oui **44%**

Quel(s) type(s) de mission réalisez-vous ? Plusieurs réponses possibles





Toutefois, pour les « répondants » qui ne réalisent pas de missions de gestion patrimoniale dans leur cabinet, l'enquête révèle que ces missions sont principalement confiées à des partenaires extérieurs tels que des CGP, des avocats ou des notaires.

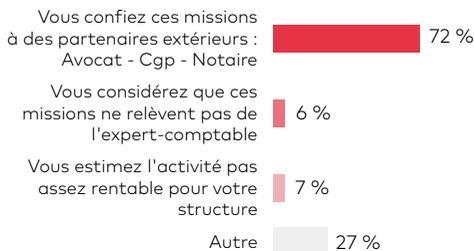
Les missions

Réalisez-vous des missions de gestion de patrimoine ?

Non  **56%**

Pour quelle(s) raison(s) ?

Plusieurs réponses possibles



Si "Autre" précisez :

	N
Manque de temps	10
Manque de compétence	2
Pas assez compétent	2
Pas assez formé	2
Pas le temps	2
À mon confrère du cabinet	1
Absence de compétence dans ce domaine	1
Accompagnement régulièrement sollicité et indispensable dans les faits MAIS faisant appel à des compétences beaucoup plus vastes difficiles à acquérir et à maintenir à niveau. La dispersion dans une petite structure paraît hasardeuse. Qui plus est les prestations sont difficilement cernables à l'avance	1

Les outils & la documentation

Utilisez-vous des logiciels spécialisés pour réaliser vos missions ?

Non  **75%**
 Oui  **25%**

Si non, utilisez-vous des trames faites sur word ou excel ?

Oui  **70 %** Non  **30 %**

...ET QUI NÉCESSITENT DES OUTILS

Dans la réalisation des missions de gestion de patrimoine, il n'est pas fait état d'une utilisation de logiciels spécifiques. La grande majorité des « répondants » réalise leurs trames de travail au moyen de logiciels de bureautique tels que Word et Excel et utilisent les plateformes numériques afin d'accompagner les clients dans leurs problématiques juridiques et patrimoniales.